PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JUILLET 2026

Le sept du mois de juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :
29 juin 2026

Date d'affichage :
29 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Etaient présents : M. Laurent NIVELLE, M. Stéphane DEROUET, Mme Juliette BAZIN, Mme Cécile SAULEAU, M. Michel PIDOU, Mme Delphine DESBOIS, Mme Nadège ROULLEAU, , M. Jérôme ARNOUX, M. Arnaud DUROCHER, M. Tony FRESNEAU, Mme Coralie PAYNOT.

Etaient excusés : Mme Brigitte SMITH donne pouvoir à M. Stéphane DEROUET, Mme Dominique PÉ qui donne pouvoir à M. Michel PIDOU, M. Jean-Noël NIVELLE qui donne pouvoir à M. Laurent NIVELLE, M. Emmanuel BLANCHET.

Secrétaire de séance : Mme Coralie PAYNOT.

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Possibilité de transfert de la paie au CDG49,
- Décision Modificative de Crédits,
- Point travaux sur la renaturation de la cour d'école,
- Devis relevés topographiques aménagement Levées,
- Information sur la mise en place de la consultation du marché « santé » pour les agents,
- Validation du tableau des élus,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du **2 juin 2026** est adopté à l'unanimité.

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la maison sise 3 rue Georges Péron appartenant à Madame Linda ROY.

2 – AUTORISATION DE TRANSFERT DE LA PAIE AU CDG49

CONSIDERANT la complexité croissante de la gestion de la paie, notamment depuis l'obligation de proposer une prévoyance en 2025 et celle de la santé à partir de juillet 2027, ainsi que l'augmentation du temps à y consacrer,

CONSIDÉRANT que le CDG 49 propose une convention selon les modalités suivantes :
- La facturation des prestations sera effectuée semestriellement (Avril et Novembre) et sera établie d'après le prix d'un bulletin de salaire arrêté, pour 2026, à 5,00 €.

- La convention est établie pour la durée du mandat électif de l'assemblée délibérante, plus deux mois. - Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'une année commençant à courir à compter du jour de la notification écrite de la décision de rupture du contrat.

VU l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,
AUTORISE le Maire de Saint Clément des Levées, à signer la convention dont les clauses sont citées ci-dessus dès que le besoin s'en fera sentir.

3 – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le présent projet de décision modificative n°2 pour le budget principal a pour objet d'apporter les ajustements aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice en section de fonctionnement et d'investissement, dont les montants sont insuffisants. Il s'établit comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231/011 : Entretien et reparations de voiries	1 000,00 €			
D-7391112/014 : Dégrèvement de Taxe d'Habitation sur les logements vacants		1 000,00 €		
TOTAL :	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
DECIDE : d'approuver la proposition du Maire à l'unanimité des membres présents.

4 – POINT TRAVAUX « RENATURATION DE LA COUR D'ÉCOLE » et PEINTURE CLASSE

Monsieur Stéphane DEROUET explique que le démarrage des travaux de la renaturation de la cour d'école, a commencé ce lundi 6 juillet pour environ trois semaines. Le délai de livraison du tunnel est prévu pour la rentrée et impliquera donc une nouvelle semaine de travaux en novembre.
D'autre part, la peinture de la première classe CP Grande Section a démarré ce lundi également.

5 – DEVIS RELEVES TOPOGRAPHIQUES AMENAGEMENT LEVÉE

Dans le cadre de l'aménagement de la Levée à Port Cunault, environ 900 mètres sont concernés par l'identification des différentes pentes et niveaux par des relevés topographiques indispensables pour la poursuite de l'étude du projet. Les cabinets Initio et Branly & Associés géomètres experts, ont donc été sollicités pour des devis.

- Proposition 1 **Branly & Associés** 3 devis complémentaires (total 48 299.40€ TTC):
  - 31 052€ HT soit **37 262,40€ TTC** pour l'établissement du PV de délimitation de la propriété des personnes publiques,
  - 2 960€ HT soit **3 552€ TTC** pour le relevé topographique de la parcelle B n°531,
  - 6 237,50€ HT soit **7 485 € TTC** pour le relevé topographique de la parcelle B n°527 à la Parcelle B n°1454,
- Proposition 2 **Initio** :
  - 2 930€ HT – **3 516€ TTC** pour la relevé planimétrique et altimétrique en limite du domaine public/privé, PUIS,
  - Relevés ponctuels à la demande du Bureau d'Etudes facturés à **320€ HT la demi-journée**, et **280€ HT la demi-journée** DAO au bureau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE de valider le devis du cabinet INITIO pour la somme de **2 930 € HT, soit 3 516 € TTC et accepte la facturation des journées complémentaires demandées par le B.E. nécessaires au projet**.

6 – INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ « SANTÉ » POUR LES AGENTS

Dans le cadre de la procédure de consultation du marché « Protection Social Complémentaire » confié au CDG, que les communes ont l'obligation de proposer à leurs agents, il est rappelé qu'un débat d'information doit avoir lieu au sein des assemblées délibérantes.

En effet, le **premier semestre** a été consacré à la définition du panier de soins qui servira de base au cahier des charges de la consultation.

Le **second semestre**, sera dédié à la procédure de consultation mettant en évidence les différentes étapes et délais imposés par les règles de la commande publique.

Le déploiement du marché, quant à lui, s'opèrera au **premier semestre 2027** avec :

- Une phase de communication auprès des employeurs publics,
- Une phase d'information destinée aux agents territoriaux, et une mise en place au premier juillet 2027.

Les principes de cadrage d'ores et déjà arrêtés :

- Adhésion facultative,
- 3 niveaux de garanties seront proposés :
  - Niveau 1 : économique pour répondre aux besoins de soins courants,
  - Niveau 2 : intermédiaire,
  - Niveau 3 : renforcé.

7 – VALIDATION DU TABLEAU DES ELUS

INDEMNITES VERSEES AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CLEMENT DES LEVEES - 49350

Civilité	NOM	Prénom	Fonction	%	Montant BRUT voté en €
Monsieur	Nivelle	Laurent	Maire	45	1849.73
Monsieur	Derouet	Stéphane	1er adjoint	19	780.99
Madame	Smith	Brigitte	2è adjoint	19	780.99
Madame	Sauleau	Cécile	conseillère	0	0
Madame	Pé	Dominique	conseillère	0	0
Madame	Paynot	coralie	conseillère	0	0
Monsieur	Arnoux	Jérôme	conseiller	0	0
Monsieur	Durocher	Arnaud	conseiller	0	0
Monsieur	Fresneau	Tony	conseiller	0	0
Monsieur	Blanchet	Emmanuel	conseiller	0	0
Madame	Roulleau	Nadège	Conseillère déléguée	6	246.63
Madame	Bazin	Juliette	conseillère	0	0
Madame	Desbois	Delphine	conseillère	0	0
Monsieur	Nivelle	Jean Noêl	Conseiller déléguée	6	246.63
Monsieur	Pidou	Michel	Conseiller délégué	6	246.63

8 – DEVIS DIVERS

Monsieur S. DEROUET présente un rapport de la commission bâtiment qui s'est emparée du dossier des logements communaux loués à des particuliers faisant apparaitre une montée des températures importante en période de canicule.

Elle propose de réaliser un Diagnostic de Performance Energétique pour chaque logement.

Des devis ont été demandés pour l'expertise de 6 logements :

- La Société DESMARES EXPERTISES basée à La Flèche (72) : **2 130 € TTC**
- La Société DIAG&PRO basée à Ballan Miré (37) : **2 232 € TTC**

Après étude des devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de La **Société DIAG&PRO** basée à Ballan Miré (37) pour **2 232 € TTC.**

9 – RAPPORT DES COMMISSIONS

Le bulletin municipal est en cours de distribution.
La Commission tourisme réunie la semaine dernière a désigné une équipe qui s'est chargée de re-baliser le parcours pédestre de notre village. La création de boucles supplémentaires dans le village en lien avec l'aménagement qui va être fait est à l'étude.
Une réunion a été organisée avec l Préfet, le sous-Préfet, l'Académie de Nantes et les 45 Maires de La Communauté d'Agglomération de Saumur pour évoquer la baisse démographique importante attendue pour la décennie à venir. Les demandes d'aides dépendront de la carte scolaire.

10 - QUESTIONS DIVERSES

1-POINT SUR LA GESTION DES FORTES CHALEURS

- **à l'école** :

  Notre établissement est resté ouvert toute la semaine, avec la possibilité pour les parents de récupérer leurs enfants à midi (moins de 10 enfants restaient présents en fin de semaine l'après-midi). Les repas ont été adaptés, voire remplacés par des menus froids, tout en restant équilibrés. À la suite de relevés de température, M. S. DEROUET a lancé une étude pour améliorer le rafraîchissement futur des locaux. Plusieurs solutions sont envisagées : Ventilateurs de plafond, Isolants pour les fenêtres, Brasseurs d'air, ou Climatiseurs. Il a donc identifié la possibilité d'acheter six ou sept brasseurs d'air, au prix variant de 90 € TTC à 320 € TTC, qui permettraient de soulager cinq classes et la cantine. Une subvention maximale de 400 €/ appareil pourrait être sollicitée auprès d'EDF, avec une limite de 10 appareils éligibles offerte aux premiers dossiers. Un brumisateur installé dans la cour s'est trouvé très apprécié le jour de la fête des écoles.

- **A la salle des fêtes** louée pendant les fortes chaleurs. L'ouverture des portes et fenêtres lors de fêtes peut parfois poser des problèmes de sérénité des riverains. La question qui va se poser c'est savoir s'il est souhaitable d'installer une climatisation. La commission bâtiments va travailler sur ce sujet.

- **Chez nos locataires (6 logements dont 5 sont à l'étage)** Le retour de chaleurs intenses pose problème. Les DPE seront réalisés dans les logements et la priorité sera donnée à de futurs travaux.

- **Les habitants qui ont chaud chez eux** : il est proposé un coin fraicheur à la Salle Boire Maupoint climatisée qui pourrait être ouverte l'après-midi, avec un bénévole présent. La bibliothèque quant à elle n'est pas climatisée et est trop petite, elle chaufferait vite en cas de plusieurs personnes présentes.

- Baptême de la liaison douce **sujet remis à la rentrée**.

- Un **théâtre plein air** gratuit « Le Fleuve Ambulant » aura lieu le dimanche **26 juillet à 19h** sur l'aire de pique-nique avec l'aide du comité des fêtes.

- **14 juillet rdv à 11h30 devant la mairie** puis verre de l'amitié et brioches fabriquées par notre boulangerie, offerts aux habitants.

- Date du prochain conseil : **Mardi 1er septembre 2026** à **20 h** à la mairie.

La séance est levée à 21h45.

FIN DE PAGE

Rappel des délibérations du jour :

- **Ressources humaines - DCM 2026-07-01 : AUTORISATION DE TRANSFERT DE LA PAIE AU CDG49,**
- **Finances - DCM 2026-07-02 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS,**
- **Urbanisme - DCM 2026-07-03 : DEVIS RELEVES TOPOGRAPHIQUES AMENAGEMENT LEVÉE,**
- **Patrimoine - DCM 2026-07-04 : DEVIS DIVERS : DIAGNOSTICS LOGEMENTS COMMUNAUX.**

Procès-verbal validé le 7 juillet 2026 par les membres du Conseil municipal :

La Secrétaire de séance,
Coralie PAYNOT

Le Maire,
Laurent NIVELLE